

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022

1- Compte rendu de la délégation du maire

Le Conseil Municipal, a été informé des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire suite :

- A l'attribution de la concession de mobilier urbain à l'entreprise Viarama,
 - Au dépôt de demande de subvention au titre de la DSIL, portant sur les actions de rénovation énergétique et d'amélioration des conditions d'accueil des usagers à savoir le remplacement de la chaudière fioul du groupe scolaire Chateaubriand par une chaudière bois à granulés, la mise aux normes de l'installation électrique de la mairie, le remplacement de l'éclairage du terrain de foot synthétique par du LED, le remplacement de l'éclairage de la médiathèque par du LED, le remplacement de candélabres sur le site sportif de Penfeld par du LED et l'installation de la nouvelle porte d'entrée de la médiathèque et du détecteur d'ouverture de porte.
 - Au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du dispositif 2021 d'accompagnement des Métropoles, aménagement du territoire. La présente demande de subvention porte sur le financement de la création des vestiaires attenants à la salle d'athlétisme couverte pour un montant de 112 745 €.
 - A la demande de subvention à l'Education Nationale pour le financement de capteur CO2,
 - A la saisine d'un avocat dans le cadre d'un contentieux qui oppose la commune à un agent intérimaire du CDG
- 29

2- Subventions aux associations pour l'année 2022 et aides aux activités scolaires pour l'année scolaire 2022/2023

Le Conseil Municipal, par 19 votes pour et 5 abstentions :

- a approuvé les montants des subventions à verser aux associations selon les tableaux présentés,
- a approuvé le montant des aides aux activités scolaires selon le tableau présenté,
- a approuvé les modalités de remboursement indiquées dans le tableau joint, en ce qui concerne les frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives
- a autorisé le versement de ces subventions et aides, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2022.

Se reporter au tableau page 2 et 3

3- Subvention 2022 Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Flamboyants »

Le Conseil Municipal, par 21 votes pour et 7 abstentions a approuvé le versement de la subvention selon les modalités prévues.

Se reporter au tableau page 3

4- Subvention 2022 - Ecole de Musique et de Danse de Guilers

Le Conseil Municipal, par 19 votes pour et 7 abstentions a approuvé les montants et en a autorisé le versement.

Se reporter au tableau page 3

5- Subvention 2022 à l'association d'animation et de gestion du centre socioculturel

Le Conseil Municipal, par 20 votes pour et 7 abstentions a fixé la subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes et calculée sur la base des déclarations des coûts de poste annuels par l'association à hauteur de 33 964 € et a fixé le montant de la subvention sur projet à hauteur de 21 936 €

Se reporter au tableau page 3

6- Subventions exceptionnelles 2022

Le Conseil Municipal, par 20 votes pour et 7 abstentions a validé les montants des subventions exceptionnelles 2022 selon le tableau présenté et en a autorisé le versement.

Se reporter au tableau page 3

7- Subventions exceptionnelles a des associations en hommage à un défunt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le dispositif, à savoir verser une subvention exceptionnelle d'une valeur maximale de 70€ à l'association choisie par la famille, dans le cas où la famille préfère les dons aux fleurs.

8- Subvention 2022 – Comité des Œuvres sociales – COS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant de la subvention soit 7 277.59 € et en a autorisé le versement.

9- Participation financière 2022 au syndicat intercommunal du vélodrome Brest-Ponant-Iroise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a donné son accord pour le versement de la participation soit 1 304 € qui sera imputée à l'article 65548 du BP 2022, intitulé « Autres contributions aux organismes de regroupement ».

10- Dispositif argent de poche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a validé la mise en place du dispositif argent de poche dans les conditions proposées en conseil municipal
- a autorisé Le Maire à effectuer une demande d'agrément auprès de la DDETS
- a autorisé la modification de la régie d'avance de l'espace jeunes afin de permettre le versement en numéraire des indemnités aux jeunes ayant effectué un chantier
- a autorisé Le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif.

11- Convention d'objectifs et de financement ALSH « Accueil adolescent » 2022-2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé Le Maire à la signer.

12- Avenant de prolongation de la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Relais Petite Enfance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de l'avenant et a autorisé Le Maire à la signer.

13- Modification du règlement du multi-accueil Les Petits Poussins

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le règlement présenté en conseil municipal.

14- Taxe locale sur la publicité extérieure - Adoption des tarifs pour 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a fixé les tarifs TLPE applicables en 2023 tels que présentés en conseil municipal et a exonéré en application de l'article L2333-8 du CGCT, totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ainsi que les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

15- Convention d'occupation du logement de la poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté dans le cadre de l'accueil de réfugiés ukrainiens, la mise à disposition du logement au CCAS à titre gratuit et a accepté la signature de la convention définissant les modalités.

16- Elections professionnelles 2022 : Création d'un Comité Social Territorial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a accepté la création d'un Comité Social Territorial local,
- a fixé le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 3 et en nombre égal le nombre de suppléants,
- a maintenu le paritarisme en fixant à 3 le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST,
- a autorisé le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

SUBVENTIONS 2022 ET FORFAITS APPLICABLES AUX ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2022-2023

Aides aux activités scolaires 2022-2023

Collèges publics et privés (par jour et par élève)	
- séjours à l'étranger (min 5 jours)	2,12 €
- classe de nature, mer, neige (min 5 jours)	2,12 €
- Voyages avec programme pédagogique (min 3 jours)	2,12 €
(Tarifs applicables uniquement aux collégiens Guilériens scolarisés dans les collèges publics et privés de la commune).	
Ecoles primaires publiques (par jour et par élève)	
- classe de neige (min 5 jours)	3,37 €
- classe de mer et nature (min 2 jours)	2,28 €
- voyages avec programme pédagogique (min 2 jours)	2,99 €
- classes de découverte sans hébergement (min 2 jours)	1,95 €
(Tarifs applicables aux élèves scolarisés à Guilers, aux guilériens scolarisés à l'extérieur et aux Guilériens scolarisés en établissement spécialisé).	
Arbre de Noël (par élève)	
Ecoles maternelles et élémentaires publiques	5,00 €
Forfait pour enfant handicapé en établissement spécialisé (jusqu'à l'âge de 20 ans – aligné sur le forfait élève école publique)	Vote en septembre 2022
Fournitures de timbres postaux	
- forfait par école publique (maternelle/primaire)	60,11 €
- forfait infirmerie (collège Croas ar Pennoc)	135,46 €
ECOLE SAINTE THERESE	
- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école (aligné sur le forfait élève école publique)	Vote en septembre 2022
- Forfait repas (enfants de Brest métropole)	1.35 €

Associations bénéficiant du forfait de base et du forfait adhérent

ACPG/TOE/CATM	211,00 €	Guilers VTT Nature	811,00 €
Amicale laïque	498,50 €	Guilers Baucina	211,00 €
Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00 €	Gym form'loisirs	261,00 €
Amicale laïque Tennis de table	348,50 €	L'Age tendre	211,00 €
APE école Chateaubriand	211,00 €	La Farandole des p'tits loups	211,00 €
APE Pauline Kergomard	211,00 €	Les Fous du volant	436,00 €
Archers de Kérual	648,50 €	Les Tchoupinous	211,00 €
ASG	3761,00 €		
Aveldorn	211,00 €	Melodios	211,00 €
Au fil de nos passions	211,00 €		
Bleuets de Guilers	1 761,00 €	Mescoz	211,00 €
		Moto club dur dur	211,00 €
CIE Les Coléoportes	211,00 €	Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00 €
Club Athlétisme Guilérien	1 386,00 €	Questions pour un champion	211,00 €
Club Emeraude	211,00 €	Racines et Patrimoine	211,00 €
Compter Lire Ecrire	523,50 €	Soir & scrap	211,00 €
Dojo guilérien	986,00 €	Saint Renan Guilers Handball	1 961,00 €
Evel Treid	211,00 €	Saint Renan Guilers Handball (école de sport)	586,00 €
Flèche gymnique guilérienne	4 436,00 €	Tennis Club	1061,00 €
FNACA	211,00 €		
Guil'air rando	211,00 €		
Guilers Accueil	211,00 €		

Participation aux frais de formation des associations sportives

La commune participe à la formation des jeunes adhérents (moins de 21 ans) des clubs sportifs à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

Subventions aux associations conventionnées

Ecole de Musique et de Danse (section musique)	49 648,17 €
Ecole de Musique et de Danse (section danse)	2 273,50 €
Accueil de Loisirs les Flamboyants	51 531,25 €
L'Agora (subvention annuelle de fonctionnement)	33 964,00 €
L'Agora (subvention sur projet)	21 936,00 €

Subventions exceptionnelles

Association	Objet de la subvention	Montant
Club d'athlétisme Guilérien	Organisation des 12èmes foulées du diabète le 13/11/2022	1 000,00 €
Guilers VTT Nature	Organisation du championnat départemental le 27/03/2022	500,00 €
Ecole de Musique et de Danse	Organisation d'une conférence dansée « Planet Hip Hop » le 2 avril 2022 (séance publique) et le 7 avril (deux séances à destination des collèves). Création d'un dossier pédagogique et d'un marque page sur le hip hop.	250,00 €
Vélodrome Brest Ponant Iroise	Organisation d'un échange avec Cologne, formation des jeunes...	200,00 €
Festival d'Armor	Organisation de la 38 ^{ème} édition du Festival d'Armor les 4,5 et 6 juin 2022 à Plougonvelin et dans les communes associées des Pays d'Iroise et de Brest.	250,00 €
Jeunes Agriculteurs du Finistère	Organisation de la 27 ^{ème} édition d'Agrifête les 27 et 28 août 2022 à Milizac.	500,00 €